

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION  
LA SCIENCE ET LA CULTURECONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Comité du patrimoine mondial

Onzième session

(Siège de l'Unesco, 7-11 décembre 1987)

Addendum à

Point 7 de l'Ordre du jour provisoire : Propositions d'inscription de biens naturels sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste du patrimoine mondial en périlPropositions d'inscription des biens naturels à la Liste du patrimoine mondial

## D. Proposition d'extension d'un site du patrimoine mondial que le Comité pourrait examiner

<u>Nom du bien</u>	<u>Nº d'ordre</u>	<u>Etat partie ayant présenté la proposition d'inscription conformément à la Convention</u>	<u>Critères</u>
<u>Parc national du Kakadu</u>	147	Australie	N(iii)(iv) C(iii)

On rappellera que durant sa cinquième session à Sydney, Australie, du 26 au 30 octobre 1981, le Comité du patrimoine mondial, a noté "l'intention du Gouvernement australien d'inclure dans le Parc national du Kakadu des zones complémentaires de la région du fleuve Alligator. Il a recommandé que ces zones soient comprises dans le site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial." A cet égard, les autorités australiennes, par une note du 17 septembre 1986 au Secrétariat, ont proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial la zone II du parc national du Kakadu; par rapport à la zone I qui couvre 6.144 km<sup>2</sup> et qui a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1981, la zone II comprend une surface totale de 6.929 km<sup>2</sup>. La proposition d'extension a été soumise à la considération de l'UICN et de l'ICOMOS. Cependant, à la dixième session du Comité, du 24 au 28 novembre 1986, les autorités australiennes ont demandé que l'examen de cette proposition d'inscription soit différé. Les autorités australiennes ont demandé, par lettre du 16 novembre 1987, que la même proposition soit considérée à nouveau à la onzième session du Comité du patrimoine mondial.